

« EN ITALIE, LE MODÈLE DE NOTRE FONDATION EST LE NATIONAL TRUST »

RENCONTRE AVEC ANDREA CARANDINI, PRÉSIDENT DU FONDO AMBIENTE ITALIANO
PROPOS RECUEILLIS PAR SÉBASTIEN FUMAROLI

Le 11 juin, la Société des Amis du Louvre et le Fondo Ambiente Italiano (FAI) signeront à Rome, au palais Farnèse, un accord de partenariat pour la défense du patrimoine en France et en Italie. Rencontre avec le président du FAI, Andrea Carandini, grand archéologue spécialiste de la Rome antique.



Comment définiriez-vous la situation du patrimoine en Italie ?

Andrea Carandini : L'Italie, comme la France, possède un patrimoine d'une infinie richesse, que l'État n'a plus les moyens d'entretenir et de conserver seul. En Italie, celui-ci s'est constitué sur le modèle français d'un État central fort doté d'une bureaucratie moderne – État que Louis XIV puis Napoléon ont réinventé en s'inspirant de l'Empire romain. Dans le domaine de la protection du patrimoine, nous avons, en Italie comme en France, un ministère de la Culture, ce qui est une très bonne chose. Néanmoins, ce modèle que l'on peut qualifier de « français » ou « romain » est en crise ; il n'arrive plus à assumer seul sa mission régaliennne.

Pouvez-vous expliquer au public français ce que représente en Italie le FAI ?

A. C. : Il s'agit d'une fondation privée pour

la sauvegarde du patrimoine italien qui a été créée en 1975 sur le modèle du National Trust britannique. Nous recevons en donation des demeures historiques avec la charge de les restaurer, de les entretenir et de les ouvrir au public. Le FAI gère ainsi plus de cinquante domaines historiques dans toute l'Italie, qui incluent aussi des paysages protégés comme la baie de Jeranto, en face de Capri. Notre fondation est organisée comme une structure de collecte de fonds qui encourage la générosité du public à l'échelle nationale. Nous rassemblons aujourd'hui plus de 170 000 membres, mobilisons plus de 50 000 bénévoles et collectons auprès des visiteurs de nos sites vingt millions d'euros de dons par an (hors mécénat d'entreprise et donation immobilière). Ce qui fait du FAI le premier partenaire privé de l'État pour la sauvegarde du patrimoine.

Ne faites-vous pas concurrence à l'État italien ?

A. C. : Nous ne pouvons pas tout sauver ; l'État a le rôle principal, et nous l'aidons à jouer son rôle. En cela, nous appliquons scrupuleusement les principes inscrits dans notre constitution. Il est écrit dans l'article 9 que la République promeut le développement de la culture et garantit la conservation du paysage et du patrimoine historique et artistique de la nation. Si le système italien des surintendances veille à la conservation du patrimoine en Italie, l'État a progressivement abandonné sa mission

de promotion culturelle. La mission du FAI est donc de faire aimer leur propre patrimoine aux Italiens, afin qu'ils prennent eux-mêmes en charge sa défense. Le fait que des biens culturels soient conservés parce que les gens les aiment et contribuent à leur entretien vient compléter l'action étatique. Tout ne peut pas être financé par l'impôt des citoyens.

Quelle est votre recette ?

A. C. : S'ouvrir aux autres. C'est en appliquant les bonnes pratiques du National Trust, qui rassemble en Angleterre plus de cinq millions de personnes, que nous sommes passés en quatre ans de 90 000 à 170 000 membres ! L'appel au volontariat et à la société civile pour la protection du patrimoine est une tradition du libéralisme anglo-saxon. Or, cette tradition n'est pas si étrangère à la culture européenne qu'on le dit trop souvent. C'est un Français, Alexis de Tocqueville, qui a le mieux théorisé, dans *De la démocratie en Amérique*, cette vision de l'État ouvert aux associations et aux initiatives locales. La Constitution italienne rappelle de son côté que les individus ou les associations qui poursuivent un but d'intérêt général doivent être encouragés par l'État. Il me semble important pour l'Europe ne pas opposer ces deux traditions politiques française et anglaise. La force du FAI est d'avoir créé dans et aux côtés de l'État un espace grâce auquel des milliers d'Italiens apportent une forme vitale de pluralisme dans la politique menée en faveur du patrimoine national. ■



L'ACCORD ENTRE LE FAI ET LES AMIS DU LOUVRE

Cet accord repose sur un partenariat de développement de leurs programmes d'adhésion respectifs. À partir du 1^{er} juin 2018, les bienfaiteurs de la Société des Amis du Louvre bénéficieront ainsi, sur présentation de leur carte, d'un accès

gratuit à trente-six propriétés historiques du FAI en Italie, tandis que les sociétaires et adhérents pourront y accéder avec un tarif réduit. Les sites du FAI concernés par cet accord sont à découvrir sur www.amisdulouvre.fr/fai

Villa Balbianello construite au bord du lac de Côme, au XVIII^e siècle, léguée en 1988 au FAI.